



FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST

Durée 7 heures (1 jour)

Programme élaboré par l'INRS

Durée : 1 jour (7 heures)

Groupes : 10 participants maximum.

Le public : Tout Sauveteur Secouriste du Travail (SST) souhaitant poursuivre sa mission au sein de l'entreprise.

Pré requis : Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Modalités de validation : Le candidat devra avoir participé à l'ensemble de la formation et réalisé avec succès les épreuves certificatives.

Accessibilité handicapés : Sous réserves des préconisations de l'INRS

Les objectifs de formation

- Savoir intervenir face à une situation d'accident de travail
- Savoir utiliser ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Organisation

- Prise en charge : possibilité de prise en charge par des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés,
- Tenue vestimentaire : prévoir une tenue décontractée afin de ne pas être gêné par les mises en situation pratique effectuées au sol.

Encadrement

Formenpreve SAS habilitée INRS sous le n° 1249008/2017SST-01/O/09,
Les formations sont dispensées par des formateurs certifiés INRS.

Les objectifs pédagogiques

Donner aux participants les méthodes, les moyens, les techniques et les outils pour qu'ils soient capables de :

Programme détaillé

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail

- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- De réduire ou supprimer les situations dangereuses
- Identifier et informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

➤ Protéger

- Reconnaître, sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent les victimes de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.
- Repérer les dangers dans une situation de travail
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

➤ Examiner la (les) victime (s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a des manifestations de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

➤ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

- définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- définir, en fonction de la présence ou non de témoins ou de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte à déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

➤ Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
- Consciente qui saigne abondamment.
- Consciente qui s'étouffe
- qui se plaint de sensations pénibles ou de signes anormaux

- qui se plaint de brûlures
- qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- qui ne répond pas mais respire
- qui ne répond pas et ne respire pas
-
- déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on déduit de l'examen préalable.
- mettre en œuvre l'action choisie s'en réfère à la technique préconisée.

Validation :

- Évaluation tout au long de la formation
- Évaluation certificative : le stagiaire est évalué sur sa capacité à intervenir lors d'une situation de d'accident de travail simulée et de mettre en place ses compétences en matière de prévention (les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux préconisés par l'I.N.R.S.).
- Grille de certification maintien et actualisation des compétences SST
- Carte de SST délivrée à l'issue de la formation.

Risques spécifiques qui nécessitent de la part du SST une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle qui est enseignée dans sa formation de base. L'avis et la participation du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Equipement :

- Tableau de papier, feutres couleur,
- Vidéoprojecteur, ordinateur
- Maquillage, tapis de sol, matériel de simulation, téléphone factice
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson et consommable,
- Défibrillateur,
- Plan d'intervention, pictogrammes.....

Périodicité : La formation est suivie d'un maintien et actualisation des compétences SST tous les 24 mois.